

Mov'ici

La plateforme régionale de covoiturage



POURQUOI UN NOUVEAU SITE DE COVOITURAGE ?

De multiples opérateurs privés proposent actuellement des sites et des applications mais ces services sont payants, soit pour les employeurs, soit pour les covoitureurs.

La force du site mov'ici Auvergne-Rhône-Alpes, porté par une autorité organisatrice de transport et des partenaires locaux, est de proposer une solution efficace sans faire porter aux usagers des frais de mise en relation.

Mov'ici permet de regrouper l'offre et la demande de covoiturage à l'échelle de toute la région pour faciliter les déplacements du quotidien.

Mov'ici est mis gratuitement à la disposition de tous les territoires.

L'HISTORIQUE DU PROJET

La Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est engagée depuis 2011 dans la préparation de ce projet avec les 8 départements rhônalpins et 5 agglomérations (Valence-Romans Déplacements, la communauté d'agglomération du Pays Voironnais, Vienne Condrieu Agglomération, Saint-Etienne Métropole, Grand Lyon). **L'ensemble de ces partenaires a signé en 2015 une convention de partenariat pour développer le covoiturage du quotidien en construisant une solution permettant d'agréger les sites de covoiturage existant et d'éviter la dispersion de l'offre et la demande.**

En mars 2016 est ainsi né le premier site de covoiturage régional sans frais de mise en service.

Initialement dénommé covoitoura.eu, le site est devenu movici.auvergnerrhonealpes.fr le 30 janvier 2018 et s'est enrichi de nombreuses nouveautés, dont une application mobile.

CE QUE PROPOSE MOV'ICI

- **Une application mobile** qui permet d'accéder facilement au site et qui propose du covoiturage en temps réel : chaque passager ou conducteur peut voir instantanément les covoitureurs possibles sur son trajet et se mettre en contact avec eux,
- La création de **communautés** de covoitureurs pour faciliter leur information,
- La possibilité pour les organisateurs d'évènements sportifs et culturels de publier leurs **évènements** sur mov'ici pour organiser le covoiturage des participants,
- La possibilité d'obtenir des **justificatifs** de ses trajets en covoiturage,
- Le **paiement en ligne**, qui est optionnel et qui permet de payer en ligne, en espèce ou d'alterner les véhicules,
- Un programme de **fidélité** pour gagner des bons cadeaux.



Mov'ici offre ainsi des solutions clés en main pour les **plans de mobilité**, obligatoires depuis janvier 2018 pour les entreprises de plus de 100 salariés, établies dans le périmètre d'un plan de déplacement urbain.

COMBIEN DE COVOITUREURS SONT INSCRITS SUR MOV'ICI ?

Début septembre 2019, le site compte plus de **57 000 inscrits** (avec une dizaine de nouveaux inscrits chaque jour) dont 1 500 utilisateurs actifs de l'application.

Mov'ici est également interopérable avec 2 sites dédiés aux covoitureurs du quotidien :

- www.covoiturageauvergne.net pour les 4 départements auvergnats,
- www.covoiturage-grandlyon.com pour la métropole de Lyon.

Et au total, ce sont plus de 100 000 covoitureurs qui peuvent se mettre en contact facilement.

QUELS AVANTAGES POUR LES EMPLOYEURS ?

Chaque employeur peut demander la **création d'une communauté**. Celle-ci permet d'effectuer des trajets de covoiturage avec des personnes partageant les mêmes intérêts : entreprises, zones d'activités, campus, universités, collectivités...

Chaque communauté dispose de **statistiques et de supports de communication personnalisables**.

Les communautés sont personnalisables et gratuites et sont créées pour une durée de 1 an renouvelable.

En contrepartie, chaque communauté doit disposer d'un référent et doit s'engager, dans le cadre d'une charte, à effectuer des animations régulières et à promouvoir la pratique du covoiturage.

En septembre 2019, mov'ici compte **138 communautés de covoitureurs actives**.

QUE PROPOSE LE PROGRAMME DE FIDELITE ?

Afin de contribuer à la promotion de mov'ici, et inciter les covoitureurs à utiliser la plateforme pour leurs trajets de covoiturage, des jeux concours sont organisés **par tirage au sort**, avec la possibilité de gagner des bons d'achats :

- Un tirage au sort a été réalisé parmi les personnes ayant covoituré sur mov'ici la semaine du challenge mobilité,
- Un tirage au sort a été organisé mi-juillet parmi les personnes ayant covoituré les jours de match pour la Coupe du Monde Féminine FIFA 2019,
- Le prochain tirage au sort aura lieu la semaine du 16 septembre à l'occasion de la journée nationale de la qualité de l'air.

Pour en savoir plus :

<https://movici.auvergnerhonealpes.fr/actualites>

QUELLES SONT LES EVOLUTIONS PREVUES ?

La Région a renouvelé son marché d'élaboration de sa plateforme régionale pour améliorer et développer les fonctionnalités de mov'ici 2 (ergonomie, algorithme de recherche des trajets, preuve de covoiturage) et s'adapter aux besoins des usagers et de ses partenaires sur les territoires. C'est le prestataire Mobicoop qui a été retenu (notification début août 2019) pour réaliser cette mission.